

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020 A 18 H 00 A LA SALLE DES FETES

Convocation du 06/11/2020.

PRESENTS : Mr ESCOFFIER, Maire, Mme GORDILLO, Mme PAILLARD, Mr GACHON, Mr GUENARD, Mme REYNAUD Hélène, Mme VALLON, Mr REYNAUD Guy, Mr ROUBY, Mme VICTOURON, Mme LARICCHIUTA, Mme GRACIA-GARAIX.

ABSENTS : Mr CLOCHE.
Mr MARTINAT, donne procuration à Mr GUENARD
Mr MARTURIER, donne procuration à Mr ESCOFFIER

Secrétaire de séance : Mr GUENARD Jérôme

.....
REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le conseil municipal a pris connaissance du règlement intérieur du personnel communal qui a fait l'objet de modifications mineures liées aux horaires, effectifs, ...

Une délibération est prise à l'unanimité pour adopter ce règlement.

AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE ROUTE DE VALREAS :

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver et autoriser le maire à signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune dans le cadre de ces travaux.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Une délibération est prise à l'unanimité pour modifier les crédits 2020 nécessaires à la régularisation de dépenses d'amortissement :

Compte 6811 : 1 505.74 € - Compte 61523 : - 1 505.74

CONVENTION D'ADHESION PAYFIP – Dispositif de paiement en ligne :

Mme FAURE, Trésorière de la perception de St Paul 3 Châteaux, a présenté le dispositif appelé PAYFIP, développé par la Direction générale des finances publiques, qui permet à l'utilisateur de régler ses factures sans frais par carte bancaire ou prélèvement unique.

Ce nouveau dispositif permet également de répondre à l'obligation d'offrir une solution de paiement en ligne inscrite dans la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017, à compter du 01/07/2020.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver et autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion PAYFIP.

OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME -PLU- A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DROME SUD PROVENCE :

La Loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, le deviendront automatiquement à compter du 1^{er} jour de l'année qui suit l'élection du président de l'EPCI suite au renouvellement des conseils municipaux, soit au 01/01/2021.

Un droit d'opposition s'applique dans la mesure où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose par délibérations prises entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Considérant que la commune est déjà dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, Mr le Maire propose de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes Drôme Sud Provence.

Une délibération est prise à l'unanimité pour s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes Drôme Sud Provence.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS :

Mr le Maire, considérant que la commune ne dispose pas en interne des compétences pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme, soumet à l'approbation du conseil municipal le renouvellement de la convention avec la communauté de communes Drôme-Sud-Provence, pour l'adhésion au service commun ADS d'une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver et autoriser le maire à signer cette convention.

COMMISSION SPECIALE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA MUTUALISATION DES ALSH « LOISIRS AU VENT » DE TULETTE ET LE « RUBI'S CUBE » DE ST PAUL 3 CHATEAUX :

Une délibération est prise à l'unanimité pour désigner les 3 élus titulaires représentants de la commune dans le cadre de la conférence intercommunale : Mmes Paillard, Gordillo et Victouron sont élus à l'unanimité.

La commission spéciale composée des élus des communes adhérentes se réunit pour l'organisation et la gestion de la mutualisation des ALSH.

TAXE D'AMENAGEMENT :

La date limite des délibérations relatives à la taxe d'aménagement applicable au 1^{er} janvier 2021 est fixée au 30 novembre 2020.

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement est fixé à 4.5 % par délibération du 26 août 2014.

Il est décidé de ne pas apporter de modification à ce taux.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU TRICASTIN :

Une délibération est prise à la majorité (1 contre et 2 abstentions) pour voter une subvention d'un montant de 300 € au profit de cette association.

Afin de permettre au conseil municipal un examen annuel global des dossiers de demande de subvention, les demandes devront parvenir ensemble en temps voulu. Il conviendra d'informer l'association des donneurs de sang bénévoles du Tricastin.

SECURISATION DES ECOLES :

Suite à l'attaque terroriste du 16 octobre 2020, une enveloppe exceptionnelle au titre du FIPD 2020 a été attribuée par l'Etat à chaque Département pour la sécurisation des écoles.

Un dossier de demande de subvention a été transmis pour l'installation des équipements suivants dans notre école :

- Installation d'un visiophone : 1 993.60 €
- Installation de caméras vidéo-surveillance : 4 411.60 €
- Alarme anti-intrusion bi-fréquence : 3 544.50 €
- total : 9 949.70 €

Un nouveau devis pour un système d'alarme PPMS (10 958.40 € TTC) plus adaptée sera transmis en remplacement de l'alarme anti-intrusion.

Une délibération est prise à l'unanimité pour demander une subvention dans le cadre du FIPD2020.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE :

Mme GORDILLO expose le projet d'aménagement du secrétariat de mairie et du bureau du maire.

Des entreprises ont été consultées :

- Réfection sol/plafonds/peinture du secrétariat : entre 9 910 € et 12 190 € HT
- Electricité : entre 1 106 € et 1 489 € HT
- Cloison modulaire vitrée bureau maire/adjoints : entre 3 652 € et 3 807 € HT
- Plomberie : devis non communiqué

Soit un coût global estimé entre 18 000 € et 22 000 €.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces travaux et solliciter les subventions auprès de l'Etat, La Région et le Département.

CESSION D'UN CHEMIN COMMUNAL DECLASSE EN 2001 :

Le chemin communal n° 21 situé quartier St Guéry a été déclassé en 2001 après enquête publique et cédé en partie seulement dans le cadre d'une unité foncière destinée à la construction.

La portion restante du chemin déclassé se trouve aujourd'hui enclavée dans une propriété privée.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver la cession à titre gratuit de ce terrain au propriétaire riverain, les charges de notaire/géomètre étant à la charge de l'acquéreur et autoriser le maire à entreprendre les démarches liées à ce dossier.

CESSION TERRAIN A Mr CHAZOT Loïc :

La surface du terrain communal concerné par la cession à Mr CHAZOT Loïc, quartier Rouveyrolles, abords du lotissement « Les Lavandins », est d'environ 100 m2.

MURET A L'ENTREE DU LOT. LAVANDIN :

Après constat d'une fissure conséquente, des travaux ont été faits pour enlever ce muret, évacuer les pierres (stockées pour la mairie) et procéder à un terrassement.

MUR « LEBROU » : Le conseil municipal est informé du courrier adressé par notre cabinet d'Avocats. La commune doit décider entre continuer la procédure de péril ordinaire ou de plan d'alignement. A suivre.

ECOLE : La commission scolaire a examiné les attentes pour un projet de restructuration des locaux scolaires afin de remédier aux problématiques. Les enseignantes ont aussi été consultées. Un architecte de Valréas a été contacté pour présenter et chiffrer un projet.

FETES DE FIN D'ANNEE / CCAS :

Compte tenu des consignes sanitaires, la décoration du village par les enfants avec des branches est compromise.

Il est proposé de remplacer le goûter avec animation pour les séniors par un colis avec des produits locaux.

Une réunion du CCAS élargie au conseil municipal est fixée JEUDI 26 NOVEMBRE à 18 h 00.

FIN DE REUNION A 20 H 45